

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments sur « le recours à des détectives privés pour détecter les auteurs de fraude au revenu d'intégration » (n° 234)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 25 octobre 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 234/001)

- une motion de recommandation par Alain Top (sp.a)
- une motion pure et simple par Koenraad Degroote (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 73 voix contre 48 et 7 abstentions

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments sur « un rapport très critique de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire français (IRSN) relativement à la sécurité incendie à la centrale de Chooz » (n° 235)

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 25 octobre 2017)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 235/001)

- une motion de recommandation par Georges Gilkinet (Ecolo-Groen)
- une motion pure et simple par Koenraad Degroote (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 74 voix contre 48 et 6 abstentions